

Puis-je tracter un véhicule sur remorque ?

Par Ilorca, le 06/06/2017 à 16:33

Bonjour,

Je suis titulaire du permis E et je dois récupérer mon fils à Bordeaux. Ce dernier ne pouvant conduire, puis-je, en louant une remorque de 600 kg, porter son véhicule de 1.320 kg, poids à vide. Mon véhicule, en poids à vide, fait 1.370 kg, et en PTC 2.140, en PTRA 3.140 kg.

Je sors de la gendarmerie de mon village qui n'a pas su me répondre franchement. Ne désirant prendre aucun risque, qui pourrait me renseigner ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **kataga**, le **07/06/2017** à **04:53**

Bjr

Le total de votre remorque étant à 1920 kg, l'ensemble (même à vide donc sans vous) voiture + remorque dépasse très largement le PTRA du véhicule (3140 kg) ...

Ce n'est pas un problème de permis ...

C'est un problème de surcharge pour ce type de véhicule tracteur...

Par Lag0, le 07/06/2017 à 08:40

Bonjour,

Je suis effectivement étonné que les gendarmes n'ont pu vous répondre. Je pensais qu'ils savaient faire une addition : 1370+600+1320 = 3290kg. Donc en prenant juste le PV de votre véhicule, vous dépassez déjà le PTRA!